

A V E Y R O N

P A Y S D ' E M O T I O N S

Le nouveau statut d'auto-entrepreneur est entré en vigueur le 1er janvier 2009.

Tous ceux qui ont une idée ou un projet, notamment dans le domaine touristique, peuvent « sauter le pas » sans être rebutés par la complexité administrative.

Tou(te)s les Français(es) qui le souhaitent – salarié(e)s, retraité(e)s, fonctionnaires, chômeurs, étudiant(e)s, ... – peuvent créer leur propre activité, en parallèle ou non de leur activité principale, de façon simple et rapide. Les formalités et les coûts liés à la création d'entreprise sont réduits à l'extrême et la relation avec l'administration sera facilitée.

Pour plus de détails, consulter le site www.lautoentrepreneur.fr



A V E Y R O N
P A Y S D ' E M O T I O N S